

COMMUNIQUÉ

INSCRIPTIONS

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

- SESSION 2019 -

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GUYANE COMMUNIQUE

CANDIDATS INDIVIDUELS

Le registre d'inscription aux épreuves du **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR, session 2019** est ouvert pour les candidats individuels auprès de la Division des Examens et Concours du RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GUYANE (Place Léopold Héder à Cayenne) du

LUNDI 15 OCTOBRE 2018 au MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 à 12 heures (heure locale)

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES PAR INTERNET A L'ADRESSE SUIVANTE :

https://ecc.orion.education.fr/inscrintetpro/inscriptionpublic?&Ucod_dom=BTS&Uaca_dep=A33

ATTENTION : En raison de l'absence de formation et de ressources locales, pour certaines spécialités non enseignées en Guyane, les candidats pourraient être contraints de se déplacer dans les Académie de Métropole ou des Antilles.

CANDIDATS SCOLAIRES

Les inscriptions des candidats scolarisés s'effectueront dans leurs établissements respectifs.

POUR S'INSCRIRE :

-justifier d'une préparation de deux ans, après le BACCALAUREAT, au diplôme, soit par la voie scolaire, soit par l'enseignement à distance, soit par la formation continue ou l'apprentissage ;

ou -avoir accompli 3 années d'activités professionnelles dans un emploi d'un niveau au moins égal à celui de technicien ou dans un domaine en rapport avec la spécialité du BTS ;

-avoir déjà présenté le BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR.